



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
 02.47.62.33.33

→ Accueil - site de Chartres

02.37.35.42.39
site.chartres@its-tours.com

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
 02.47.62.33.76

→ Inscription

Informations & démarches d'inscriptions
secretariat.sn-mm@its-tours.com
 02.47.62.33.75

→ Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap : referent.handicap@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
 Social**
 TOURS - BLOIS - CHARTRES



CQP
 Niveau 3

Surveillant de Nuit

Formation en
8 mois

Donnez du sens
 à **votre métier**



www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

Code RNCP : 36360
 Certificateurs : NEXEM / CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif / FEDER HOSPITALIER ASSIST PRIVE
 Enregistrement de la certification : 25.04.2022.

LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Le surveillant de nuit assure dans un établissement avec hébergement, la surveillance et la sécurité des enfants ou adultes durant la nuit, en lien avec la personne responsable, dans le respect des personnes accueillies et en conformité avec le projet d'établissement. Il exerce dans des établissements du secteur sanitaire, de l'action sociale, des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Évolution de carrière : Le surveillant de nuit peut évoluer vers des métiers plus ancrés dans la relation éducative.

Poursuites d'études : DE Accompagnant Educatif et Social (DEAES), DE Moniteur Educateur (DEME), DE Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS).

PRÉREQUIS

Pour se présenter aux épreuves d'admission, les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

Pour les salariés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux :

- exercer l'emploi de surveillant de nuit,
- avoir exercé l'emploi de surveillant de nuit a minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années.

Pour les personnes qui ne connaissent ni l'emploi, ni le secteur :

- Avoir réalisé une période de découverte type période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur. Ceci afin de valider le projet professionnel en ayant connaissance des conditions d'exercice de l'emploi et des attendus de l'emploi. Un avis de l'établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre de la PMSMP sera pris en compte lors de l'entretien de positionnement.

DURÉE

Formation théorique comprise entre 231 et 245 heures selon le parcours d'accompagnement défini.
Les heures de formation sont réparties sur 8 regroupements de 4 à 5 jours consécutifs.

OBJECTIFS

La finalité de la formation est d'obtenir le **Certificat de Qualification Professionnelle de Surveillant de Nuit**, en secteur social, médico-social et sanitaire, en validant les compétences des référentiels. Ces compétences sont organisées en blocs de compétences (BC) :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;
- Accompagner des personnes dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;
- Participer à une équipe pluriprofessionnelle dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;
- Travailler de nuit dans le secteur social, médico-social et sanitaire : les risques pour la santé, les conditions de travail, la conciliation vie privée/vie professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Échanges d'expériences, étude de cas, apports théoriques.
- Mise en situation, travaux de groupe.

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

Des test écrits et un entretien de positionnement sont réalisés avant l'entrée en formation pour tous les candidats afin d'adapter le parcours et proposer si besoin un accompagnement renforcé.

- **BC 1 :** Assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur social, médico-social et sanitaire (56 h)
- **BC 2 :** Accompagnement des personnes dans le secteur social, médico-social et sanitaire (77 h)
- **BC 3 :** Participer à une équipe pluriprofessionnelle dans le secteur social, médico-social et sanitaire (49 h)
- **BC 4 :** Spécificités du travail de nuit : risques pour la santé, conditions de travail, conciliation vie privée/vie professionnelle (28 h)

2 modules d'accompagnement :

- **Module d'accompagnement méthodologique (21 h - obligatoire) :** Méthodologie de préparation des épreuves, soutenance, écrits professionnels.
- **Module d'accompagnement renforcé (14 h - optionnel) :** Usage de l'outil informatique : bureautique (Word), gestion de la boîte mail, utilisation d'internet et travail autour de l'expression orale et écrite.

La **formation pratique** est obligatoire pour les demandeurs d'emploi ou publics en reconversion professionnelle, une période de stage en alternance devra être réalisée selon les modalités suivantes :

- 210 heures en alternance avec les temps de formation pour un parcours total, dont une semaine sur les 6 doit se dérouler en journée.

Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires bénéficient d'un programme individualisé de formation (PIF). Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS pour un ou plusieurs blocs de compétences. Nous contacter pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat peut se présenter à l'ensemble de la certification en une fois, ou construire son parcours dans le temps et se présenter à l'évaluation bloc par bloc.

Les épreuves sont :

- BC1 : Mise en situation reconstituée, SST, EPI.
- BC 2 : Analyse préparée à l'écrit d'une situation d'accompagnement vécue et présentation orale devant un jury.
- BC 3 : Présentation à un jury d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat.
- BC 4 : Présentation orale d'une étude de cas.

L'obtention du certificat de qualification professionnelle de surveillant de nuit résulte de la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription est ouverte à partir du 1er septembre 2025 et le dépôt du dossier est possible jusqu'au 26 mai 2026.

L'inscription sera validée à la réception du dossier de candidature complet (à télécharger sur notre site internet).

Pour tous les candidats : entretien de positionnement et test écrit.

L'entretien de positionnement a pour objectif de vérifier la motivation du candidat, la compréhension des enjeux du métier, la capacité à se mettre en posture d'apprentissage et à s'investir dans la formation.

Le test permet la vérification de la capacité d'utilisation de l'outil informatique.

[Formation à Tours : du 16/03/2026 au 19/11/2026](#)

[Formation à Chartres : 22/06/2026 au 16/03/2027](#)

TARIFS ET FINANCEMENT

De 3003 à 3 185 € selon le parcours

Plusieurs possibilités de financement selon votre profil :

- Par l'employeur
- Par France Travail
- Autofinancement
- CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demander un devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.sn-mm@its-tours.com